

## Une tribune internationale

Depuis 23 ans, le Mémorial de Caen invite les avocats du monde entier à plaider la cause, réelle et individuelle, d'une victime dont les droits fondamentaux ont été bafoués.

Chaque année, 10 avocats prononcent leur plaidoirie devant un jury composé de personnalités du monde juridique, politique, culturel, artistique... engagées dans la défense des droits de l'homme et devant un auditoire nombreux.

## Un soutien de partenaires et de personnalités engagés dans la défense des droits de l'homme

Le Mémorial de Caen, la Ville, le Barreau de Caen et la Région Basse-Normandie remercient :

- **leurs partenaires** : le Barreau de Paris, le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer, l'Union internationale des avocats et la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats.
- **les nombreuses personnalités qui ont accepté de présider le jury** : Boutros Boutros-Ghali en 2002, Abdou Diouf en 2005, Barbara Hendricks en 2006, Edwy Plenel en 2009, Stéphane Hessel en 2010, Jorge Semprún en 2011 et Abderrazak Kilani en 2012.

## LE CONCOURS EN QUELQUES DATES

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **11 novembre 2012**

SÉLECTION DES 10 FINALISTES : **mi-décembre 2012**

FINALE DU CONCOURS AU MÉMORIAL DE CAEN : **3 février 2013**

## LES PRIX

PRIX DÉCERNÉS PAR LE JURY

Prix du Mémorial et de la Ville de Caen : 8 000 €

Prix du Barreau : 4 000 €

PRIX DÉCERNÉ PAR LE PUBLIC

Prix du public : 4 000 €

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT

Le concours est ouvert à tous les avocats inscrits à un barreau, quels que soient leur nationalité, leur langue et leur âge.

Les candidats doivent rédiger une plaidoirie relative à un cas réel et individuel de violation des droits de l'homme, tiré de l'actualité récente.

La plaidoirie doit compter 5 pages. Elle ne dépassera pas 10 200 signes (espaces compris) ou 1 700 mots.

Le Mémorial de Caen s'engage à traduire en français les plaidoiries en langue étrangère.

Les plaidoiries sélectionnées seront publiées dans un recueil disponible le jour de la finale.

Les dix candidats retenus plaident dans la langue de leur choix.

Ils disposent d'un temps de parole de 15 minutes maximum qui ne peut être dépassé sous peine de sanction par le jury.

Ils sont jugés par le jury selon les critères d'évaluation suivants : pertinence du sujet, solidité de l'argumentaire, force de l'engagement, talent oratoire et respect du temps de parole.

Il est demandé aux avocats de plaider en robe ou avec le vêtement en usage dans leur barreau.